

\*\*\* FANI VOUS INFORME \*\*\*

Voici un compte rendu détaillé des sujets discutés à la réunion du 19 janvier 2022.

**1) Rappel : les démarches pour réserver des salles d'hébergement pour les projets de recherche doivent se faire le plus tôt possible**

Puisque la division FANI vit quelques enjeux d'infrastructure actuellement, la planification des projets à venir est d'autant plus importante afin de nous permettre de nous assurer que les correctifs nécessaires puissent être effectués à temps, le cas échéant.

**2) Représentant « petits animaux » au comité des usagers**

Puisque nous avons perdu notre représentant « membre utilisateur des petits animaux » (chien et chat), nous sommes actuellement à la recherche d'un représentant pour ce secteur.

**3) Durée de la validité du protocole d'éthique et des permis pour les substances contrôlées**

La lourdeur gouvernementale de Santé Canada pour la délivrance de permis pour l'achat de drogues contrôlées reliées aux projets de recherche est non viable. La conséquence des délais rend le permis délivré valide pour environ 3 mois. Il faut trouver une façon de rendre le permis de drogues contrôlées valide pour une période appropriée. Une proposition serait de modifier la durée du protocole éthique qui est actuellement fixée à 1 an par le CCPA. Un changement de durée d'approbation ne peut être effectué sans avoir fait des démarches auprès d'eux préalablement. La représentante du CÉUA contactera le CCPA afin de valider la possibilité de cette avenue. Il a aussi été proposé d'inscrire une date variable de début du protocole (en fonction de l'approbation de Santé Canada). Ceci devra être validé avec Santé Canada.

Il a été suggéré de contacter Mme Julia Guy, conseillère à la recherche du BRDV, afin de supporter l'équipe pour la réalisation des démarches auprès du gouvernement.

En ce qui concerne la pénurie de pentobarbital, les vétérinaires de FANI et chercheurs vétérinaires ont été sensibilisés afin de s'assurer de la disponibilité de drogues pour les euthanasies. Des méthodes alternatives utilisant d'autres substances non contrôlées ont également été proposées. Il a été convenu d'inscrire au moins 2 méthodes d'euthanasie dans les protocoles éthiques, à partir de maintenant, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de délai pour les euthanasies qui seraient reliées à un manque de solutions alternatives préautorisées par le CÉUA.

**4) Restructuration de FANI**

Suite à une recommandation du CCPA, le VRRDCI a demandé qu'une évaluation des ressources cadres et professionnelles de FANI soit effectuée par les ressources humaines. La charge de travail pour certains

postes étant très élevée, il a été jugé nécessaire de dégager certains membres de la direction. Suite à plusieurs consultations à travers le campus de Saint-Hyacinthe (FANI, FMV, CHUV), un nouvel organigramme a été présenté et accepté par le VRRDCI en décembre dernier. Les principaux changements sont la création d'un poste professionnel d'agent aux opérations cliniques afin de dégager la responsable des soins animaliers. Le poste de chef de service vétérinaire de FANI a été transformé afin de créer un nouveau poste d'analyste spécialisé aux normes qui travaillera conjointement avec FANI et DANI. Ce poste répondra à certaines recommandations du CCPA quant à l'harmonisation des procédés des animaleries de l'Université de Montréal et de la mise en application des mises à jour des normes du CCPA de façon plus assidue. Pour combler les besoins en matière de services vétérinaires, deux postes de vétérinaires cliniciens seront affichés prochainement. Il y aura également l'ajout de ressources administratives afin de libérer l'équipe de direction et permettre un accent plus grand au niveau des opérations et du service à la clientèle.

L'évaluation des ressources humaines a permis de mettre en lumière la distinction des animaleries de Saint-Hyacinthe. Ce travail servira également à soutenir les demandes budgétaires à venir pour obtenir le personnel clé pour la restructuration.

#### **5) Nouvelles de l'avancement des travaux sur la réévaluation des temps de repos par la table de concertation**

Les travaux de la table de concertation avancent bien. Sylvie Fortier, responsable de ce projet, a présenté la composition de la table de concertation, l'historique et un état de la situation. Elle indique aussi les nouvelles normes du CCPA qui viendront exigées des modifications pour certains critères qui causent un stress supplémentaire aux animaux (ex : transport, jeûne, contention, etc.) et qui devront être pris en considération pour établir un temps de repos approprié.

Il a été demandé de s'assurer que les recommandations des membres de la table de concertation soient basées sur des faits et sur de la littérature scientifique plutôt qu'uniquement sur des opinions afin d'éviter de futurs débats. Si la littérature n'est pas suffisante, il a été suggéré de suivre la pyramide de niveau de preuve scientifique afin d'avoir une meilleure gradation des recommandations. La suggestion sera apportée au président de la table de concertation.

#### **6) Planification de la prochaine réunion**

La prochaine réunion se tiendra en mai 2022.